

No 102

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 1^{ER} JUILLET 1938

10 heures 30 a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 1^{er} juillet, 1938.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable L. A. D. Cannon, agissant comme substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat le premier juillet, à une heure, pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Assistant-secrétaire du Gouverneur-général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-neuvième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a pris connaissance de la pétition suivante présentée le 30 juin et il constate qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement pour les raisons suivantes, à savoir:

Elle n'est pas adressée à l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement.

Elle contient 180 résolutions adoptées par diverses organisations.

Elle ne renferme pas de prière.